

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 144/2021

**Objet : Information au
conseil communautaire
sur les décisions prises
dans le cadre des
délégations de pouvoir à
la présidente**

PRÉSENTS :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.
Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.
Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, DARASSE Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie.
Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Éric.
Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.
Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.
Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.
Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.
Pour la Commune de **ORGON** : YTIER-CLARETON Angélique.
Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves.
Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel (*absent ayant donné pouvoir à Mme CHABAUD Corinne*)
Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à Mme ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à M. JULLIEN*).
Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette (*absente ayant donné pouvoir à Mme CHABAUD Corinne*).
Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge (*absent ayant donné pouvoir à Mme YTIER CLARETON Angélique*).
Pour la Commune de **ROGNONAS** : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à M. Yves PICARDA*), ALIZARD Dominique (*absent ayant donné pouvoir à M. Yves PICARDA*).
Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à M. Max GILLES*).

ABSENTS :

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la Commune de **CABANNES** : CHEILAN François.

Secrétaire de séance : M. Max GILLES.

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations de pouvoir accordées à la présidente par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 29 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juillet 2021.

➤ Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres

- Décision portant avenant au marché de services réguliers de transports réservés aux élèves habitant sur le territoire de Terre de Provence Agglomération : lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon – Lot 2 : circuit C609A vers le collège Françoise Dolto à Saint-Andiol.
Incidence financière pour le lot 1 de 10.92% représentant un montant estimatif de 29 882 € HT soit un montant estimatif de 32 870 € TTC portant le montant total du marché lot 1 à 303 402,90 € HT soit un montant de 333 743,19 € TTC
Incidence financière pour le lot 2 de 10.47 % représentant un montant estimatif de 22 825,56 € HT soit un montant estimatif de 25 108,12 € TTC portant le total du marché lot 2 à 240 888,56 € HT soit 264 977,42 € TTC ;
- Décision portant attribution au CEREMA d'une mission de mesure de trafic avec radars sur les zones d'activités du PONT à Plan d'Orgon et des Iscles à Châteaurenard – Marché n°2021M31-TVX pour un montant forfaitaire de 15 900 € HT soit 19 080 € TTC pour la tranche ferme et d'un montant forfaitaire de 5 700 € HT soit 6 840 € TTC pour la tranche optionnelle de 8 480 € HT pour une durée de mission de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage et la tranche optionnelle sera également affermie par ordre de service ;
- Décision portant attribution à la société SUEZ Eau France d'une prestation d'installation d'un surpresseur d'eau industrielle sur la station d'épuration de Maillane pour un montant forfaitaire de 27 617 € HT soit 33 140,40 € TTC pour une durée de mission de deux mois ;
- Décision de représentation juridique dans le cadre du contentieux opposant la Communauté d'Agglomération Terre de Provence à l'Association de Défense de l'Environnement Rural (ADER) dans le cadre de la construction de la déchèterie intercommunale de Rognonas. Représentation juridique par le Cabinet d'avocats CHARREL de Montpellier pour un montant forfaitaire provisoire de prestations de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC ;
- Décision portant attribution à la société MIDI TRAVAUX du marché 2021M27-EXPL pour les travaux de réfection et de curage du bassin de rétention de la Zone d'Activité Economique de la Horsière à Rognonas pour un montant estimatif de 6 675 € HT soit 8 010 € TTC pour une durée d'un mois
- Décision portant attribution à la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD du marché de travaux n°2021M25-TVX pour la réhabilitation et la sécurisation des voiries communautaires pour un montant global forfaitaire de 288 972,88 € HT soit 346 767,456 € TTC pour une durée de 6 mois
- Décision portant attribution au groupement de R'Environnement/Agence Com On Light du marché n°2021M24-DECH mission d'élaboration, de conception, de mise en œuvre d'une stratégie et d'outils de communication pour la compétence déchets de la communauté d'agglomération pour un montant de 30 477,57 € HT soit 36 573,084 € TTC pour une durée de 4 ans ferme à compter de la notification du premier bon de commande ;
- Décision portant attribution à la société OPERIS SAS du marché n°2021M26-URB d'acquisition, d'installation, de formation, d'hébergement et de maintenance d'un logiciel ADS pour un montant forfaitaire de 33 095 € HT soit 39 714 € TTC pour l'acquisition, d'un montant 41 360 € HT soit 49 630 € TTC pour la maintenance pour une durée de 4 ans. La durée du marché est de 1 an reconductible 3 fois.

➤ Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption

- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me Laure COMBE-BERGER sur les parcelles DK 111 et 112 sur la zone des Iscles à Châteaurenard relative à la vente d'un bâtiment à usage d'entrepôt et d'une construction à vocation d'habitation pour un montant de 580 000 €. Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés

➤ Décisions de la Présidente portant sur la conclusion d'un bail de location

- Décision relative à la conclusion du bail de location pour la Maison de l'Entrepreneur, bail rédigé par l'étude de Me MILAN pour un montant mensuel de 1 000 € charges comprises, loyer révisable selon le dernier indice du coût de la construction publié à la date anniversaire du bail

Envoyé en préfecture le 06/09/2021

Reçu en préfecture le 06/09/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-200035087-20210729-144_2021-DE

➤ **Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions**

- Décision de sollicitation de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour la réalisation du projet « déploiement de capteurs pour mesurer les consommations énergétiques » pour un montant de 60 000 € HT, sollicitation à hauteur de 50% soit un montant de 30 000 € HT

Membres en exercice : 42

Donnent acte : 40

Fait à Eyragues, le 29 juillet 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

